

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/04/2012

Réception par le Prefet : 16/04/2012

Publication : 20/04/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-4-12-2

Séance du vendredi 13 avril 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

CONGRES INTERNATIONAL DE L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES (AMOPA) DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-12-4 du 7 décembre 2011 relative aux interventions diverses au titre de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 5 000 € à l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques pour l'organisation du Congrès International de l'AMOPA, les 26 et 27 mai 2012 à Colmar
- ce montant est à prélever sur le programme J718, chapitre 65, fonction 021, nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions